

**Administration Générale**

Nos réf. : JL/GDP/CA N°16-2021

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 JUIN 2021**

La séance est ouverte à 18 H 30 sous la présidence de Madame Julie LESAGE, Maire. Madame Pascale LE MOAL est désignée en qualité de Secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 25 mars 2021 est adopté par 22 voix pour et 7 abstentions.

La délibération DFIN06-29062021 : Demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie (MRN) pour l'investissement 2021 dans le cadre du FACIL (Fonds d'Aide aux Communes pour l'investissement Local) a été modifiée et mise sur table le jour du Conseil municipal.

L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité par 29 voix pour.

Des informations sont portées à la connaissance du Conseil municipal en vertu des articles L 2122-22, L 2122-23 et R.2122-7-1 du C.G.C.T. et dans le cadre des délégations du Conseil municipal données au Maire par délibération du 5 juillet 2020.

Madame Hélène PELLI, Adjointe au Maire à la Culture, demande la parole. Elle souhaite rendre hommage à trois personnalités de Grand-Couronne récemment disparues qui ont beaucoup œuvré dans le domaine culturel et associatif. Il s'agit de Claude JOUSSE, Gérard TOUZARD et Erick ULRIKSON. Afin de leur rendre hommage, elle demande au Conseil municipal d'observer une minute de silence.

Madame le Maire ouvre la séance en faisant part de divers remerciements notamment :

- Au Grand-Couronne Gymnique représenté par Monsieur Jérôme LE GRAS : pour l'aide financière exceptionnelle accordée dans le cadre de la crise sanitaire ainsi que les autres mesures d'accompagnement qui leur permettront d'envisager leur prochaine saison sportive plus sereinement.
- A l'Institut Médico-Educatif « Le Clos Samson » représenté par sa Directrice, Madame Sandrine HANOTEAUX : pour leur avoir offert la possibilité de bénéficier de l'activité Piscine et nous adresse un petit livret de dessins et de photos.

Madame le Maire souhaite informer le Conseil municipal, que suite au projet d'installation éventuelle d'une aire de grand passage pour les Gens du voyage, elle a rencontré le Président de la Métropole et le Préfet de Seine-Maritime. Elle leur a fait connaître sa totale opposition concernant l'implantation d'un tel projet sur le site des Essarts. Elle exprime sa détermination à mener ce combat jusqu'au bout avec le soutien et l'action de tous les habitants et acteurs de ce territoire.

**L'ordre du jour de cette séance peut démarrer, le Conseil municipal :**

**DFIN01-29062021 : Vote du Budget Supplémentaire 2021 – Budget Principal.**

- Adopte le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Principal de la Ville.

**DFIN02-29062021 : Vote du Budget Supplémentaire 2021 – Budget annexe Transport.**

- Adopte le Budget Supplémentaire du budget annexe Transport 2021.

**DFIN03-29062021 : Création d'un groupement de commandes de nettoyage de vitres.**

- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec la Ville de Caudebec-Lès-Elbeuf, la Ville de Cléon, la Ville de Franqueville-Saint-Pierre, la Ville du Trait, la Ville d'Oissel-Sur-Seine, la Ville de Petit-Couronne, la Ville de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, le CCAS de Grand-Couronne et le CCAS du Trait concernant le nettoyage des vitres des locaux ; Désigne la Ville de Grand-Couronne comme coordonnateur de ce groupement de commandes ; Autorise Madame le Maire à engager une consultation commune en vue du nettoyage des vitres des locaux et notifier le marché qui en découlera et inscrit les crédits au budget afférent ; Autorise Madame le Maire à signer tous les documents correspondants à la création de ce groupement et à l'exécution de son objet, nécessaires à la bonne réalisation de la présente Délibération.

**DFIN04-29062021 : Création d'un groupement de commandes de fourniture de titres-restaurant.**

- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec le CCAS de Grand-Couronne concernant la fourniture des titres-restaurant pour l'ensemble du personnel ; Désigne la Ville de Grand-Couronne comme coordinateur de ce groupement de commandes ; Autorise Madame le Maire à engager une consultation commune en vue de la fourniture de titres-restaurant pour l'ensemble du personnel et notifier le marché qui en découlera ; Prévoit les crédits au budget afférent et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à la création de ce groupement, et à l'exécution de son objet, nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

**DFIN05-29062021 : Création d'un groupement de commandes de prestations de maintenance pour la sécurité incendie des bâtiments communaux.**

- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec la Ville de Caudebec-Lès-Elbeuf, la Ville de Cléon, la Ville de Franqueville-Saint-Pierre, la Ville du Trait, la Ville d'Elbeuf-Sur-Seine, le CCAS de Grand-Couronne et le CCAS du Trait concernant les prestations de maintenance incendie des bâtiments communaux ; Désigne la Ville de Grand-Couronne comme coordinateur de ce groupement de commandes ; Autorise Madame le Maire à engager une consultation commune en vue de la maintenance incendie des bâtiments communaux et notifier le marché qui en découlera ; Prévoit les crédits au budget afférent et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la création de ce groupement, et à l'exécution de son objet, nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

**DFIN06-29062021 : Demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie (MRN) pour l'investissement 2021 dans le cadre du FACIL (Fonds d'Aide aux Communes pour l'investissement Local).**

➤ Autorise Madame le Maire à solliciter une participation financière auprès de la Métropole Rouen Normandie la plus élevée possible pour ces opérations et abroge la délibération du 17 décembre 2020 n° URBA02-17122020, pour ce qui est des subventions sollicitées au titre de projets à venir, mais se fondant sur l'ancien dispositif FSIC.

**DFIN07-29062021 : Tarif des photocopies pour les tiers.**

➤ Décide d'approuver les tarifs tels qu'exposés ci-dessous et que ces tarifs se substituent à tous les autres tarifs préexistants ayant le même objet.

- Photocopie A4 noir et blanc : 0,10 €
- Photocopie A4 couleur : 0,15 €
- Photocopie A3 noir et blanc : 0,20 €
- Photocopie A3 couleur : 0,25 €
- Clé USB 4 GO : 5 € TTC
- Clé USB 8 GO : 7 € TTC
- Clé USB 16 GO : 10 € TTC.

**POTE01-29062021 : Règlement de fonctionnement du multi-accueil Lilibulle.**

➤ Autorise Madame le Maire à signer le règlement de fonctionnement du multi-accueil Lilibulle.

**POTE02-29062021 : Signature d'une Convention pour la participation aux charges de scolarité entre les communes de l'Agglomération Rouennaise.**

➤ Approuve les termes de la nouvelle convention intercommunale, qui prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 et dont l'expiration est prévue au terme de l'année scolaire 2025/2026 et autorise Madame le Maire à la signer.

**POTE03-29062021 : Cadeau aux classes de CP de Grand-Couronne – Dictionnaire.**

➤ Décide d'offrir aux élèves de CP de Grand-Couronne, dès la rentrée scolaire 2021, un dictionnaire des débutants 6/8 ans CP/CE destiné à accompagner les élèves dans leur apprentissage de la lecture et de l'écriture en conformité avec les programmes scolaires et d'imputer les dépenses correspondantes au budget de l'année en cours sur les crédits prévus à cet effet.

**POTE04-29062021 : Règlement intérieur des accueils périscolaires pour la ville de Grand-Couronne.**

➤ Approuve les termes du règlement intérieur qui vise à fixer les différentes conditions de mise en œuvre de ces accueils périscolaires sur la commune et autorise Madame le Maire à le signer.

**POTE05-29062021 : Dispositif ARVEJ - Convention avec le club Grand-Couronne Gymnique.**

➤ Approuve la reconduction du dispositif ARVEJ et les interventions dans ce cadre du

club Grand-Couronne Gymnique ; Approuve les termes de la convention et autorise Madame le Maire à la signer et à prendre l'ensemble des dispositions nécessaires à sa mise en œuvre. Le montant des dépenses sera imputé au budget de l'année en cours sur les crédits prévus à cet effet.

**POTE06-29062021 : Dispositif loisirs Couronnais.**

➤ Approuve la mise en place d'un dispositif loisirs Couronnais tel que définit dans la délibération correspondante et autorise Madame le Maire à prendre l'ensemble des dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif et à signer l'ensemble des documents contractuels ; Impute les dépenses et affecte les éventuelles subventions accordées aux budgets dédiés.

**POTE07-29062021 : Règlement intérieur de la restauration scolaire pour la ville de Grand-Couronne.**

➤ Approuve les termes du règlement intérieur de la restauration scolaire pour l'année 2021/2022 et autorise Madame le Maire à le signer.

**POTE08-29062021 : Tarifs appliqués aux élèves scolarisés en section ULIS affectés sur le territoire**

➤ Applique le tarif restauration maximum réservé aux Grand-Couronnais, aux familles ayant des enfants scolarisés en ULIS et domiciliées à l'extérieur à partir de la rentrée 2021/2022 en fonction du Quotient familial (QF) suivant :

- Pour un QF > à 487.15€ TARIF PLEIN (pour mémoire 3.56 € en 2021) ;
- Pour un QF < ou = 487.15 € - TARIF REDUIT soit le tarif restauration remis à 50% (à titre d'exemple  $3.56 * 50\% = 1.78$  €).

Sur présentation du document d'affectation en section ULIS et du relevé d'imposition de l'année N-2.

Pour rappel, les tarifs sont révisés chaque année et applicables au 1er janvier. Le montant des recettes sera imputé au budget de l'année en cours sur les crédits prévus à cet effet.

**SOLI01-29062021 : Mise en place d'une mutuelle communale.**

➤ Prend acte de la mise en place d'une mutuelle communale ; Autorise le partenariat avec l'organisme « MUTUALE - la mutuelle familiale » ; Approuve les termes de la convention de partenariat et autorise Mme le Maire à signer la convention entre la ville et l'organisme « MUTUALE la mutuelle familiale » ; Autorise, le cas échéant, la mise à disposition d'un local avec paiement d'une redevance fixée à 2 € par bureau ou salle de réunion par demi-journée d'occupation

**PMSA01-29062021 : Centre aquatique Alex Jany - Convention avec l'Éducation Nationale pour l'organisation de l'enseignement de la natation scolaire pour les écoles publiques de la circonscription du premier degré de Grand-Quevilly - convention pour la participation d'intervenants extérieurs dans le cadre de l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive**

➤ Approuve les termes des conventions annexées pour la participation d'intervenants extérieurs dans le cadre de l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive d'une part et d'autre part pour l'organisation de l'enseignement de la natation scolaire pour les écoles publiques de la circonscription du premier degré de Grand Quevilly et autorise Madame le Maire à les signer.

**PMSA02-29062021 : Contrat d'objectifs Club Olympique Couronnais Karaté.**

➤ Approuve les termes du contrat d'objectifs avec le C.O.C. Karaté pour les années 2021, 2022 et 2023 qui permet à la Ville d'apporter son soutien financier et en mettant à sa disposition des équipements sportifs afin qu'il puisse développer ses activités et mener à bien les actions à caractère sportif et éducatif dans la discipline concernée ; Autorise Madame le Maire à le signer ; Approuve le versement d'une subvention de 2000 euros en 2021, et sous réserve de l'inscription des crédits correspondants du même montant en 2022 et en 2023 ainsi que la mise à disposition à titre gratuit de l'équipement sportif nécessaire.

**PMSA03-29062021 : Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S.).**

➤ Approuve le P.O.S.S. du Centre Aquatique Alex Jany révisé présenté en annexe de la délibération correspondante ; Procède à sa transmission au préfet du département conformément aux termes de l'article D322-16 du code du sport et autorise Madame le Maire à signer le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours.

**PMSA04-29062021 – Règlements intérieurs des équipements sportifs, de la salle de remise en forme et du Centre Aquatique Alex JANY.**

➤ Approuve les termes des règlements intérieurs des équipements sportifs présentés en annexe de la délibération s'y rapportant et autorise Madame le Maire à les signer et à procéder à leur affichage sur les sites concernés.

**PMSA05-29062021 : Subvention Exceptionnelle Vie et Espoir.**

➤ Approuve le versement d'une subvention de 200 € pour l'association Vie et Espoir afin de soutenir leur projet associatif, sportif et solidaire qui consiste pour quatre étudiants normands, dont un Grand-Couronnais à la traversée de la Corse en suivant le QR20 avec un double objectif : sensibiliser le public à la cause des enfants atteints de leucémie et de tumeurs cancéreuses et, de collecter des fonds pour soutenir cette association ; Impute les crédits correspondants au budget de la Ville 2021.

**PMSA06-29062021 – Versement de subventions aux associations de Grand-Couronne.**

➤ Approuve le versement des subventions pour l'exercice 2021 aux associations de Grand-Couronne listées ci-dessous. La Ville de Grand-Couronne tend poursuivre son soutien au secteur associatif local de culture, loisirs et d'utilité sociale et d'éducation populaire en faveur des habitants de la commune ; Impute les crédits correspondants au budget de la Ville 2021.

<b>Associations</b>	<b>Subventions 2021</b>
MANI TEAM	1 500
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers Volontaires de Grand-Couronne	500
Association des parents d'élèves du Conservatoire de Grand-Couronne et Petit-Couronne	150

Les Amis de la Musique	2 189
Les Corholm	1 100
ACPG-CATM	785
La Clé des Chants	1 100
1 2 3 et moi	550
A.B.C.L.	5 000
Société d'Histoire	1 500
Les Jardins Ouvriers	850
Droit au Cœur	200

**PMSA07-29062021 : Versement de subventions aux associations extérieures à Grand-Couronne.**

➤ Approuve le versement des subventions pour l'exercice 2021 aux associations extérieures à Grand-Couronne listées ci-dessous, sans équivalent au sein de notre territoire, qui présentent un intérêt local ; Impute les crédits correspondant au budget de la Ville 2021.

<b>Associations Extérieures</b>	<b>Subventions 2021</b>	<b>Descriptif de l'intérêt local</b>
Ecole des Arts de Bourg-Achard	150 €	3 élèves de GC
Handi Sup	100 €	2 élèves de GC. Insertion professionnelle d'étudiants handicapés
Bâtiment C.F.A. Rouen	550 €	11 élèves de GC
Par-Tage	50 €	1 élève de GC Centre de formation agricole
Terre Nature Jardin	200 €	Action dans les jardins ouvriers de GC avec

		public handicapé
--	--	---------------------

**PMSA08-29062021 : Convention de partenariat avec le Grand-Couronne Gymnique.**

➤ Approuve les termes de la convention de partenariat avec l'association Grand-Couronne Gymnique permettant l'encadrement de certaines activités de l'Animation Loisirs que la Ville de Grand-Couronne propose à destination d'un public majeur ; Autorise Madame le Maire à la signer.

**PMSA09-29062021 : Aide exceptionnelle licence et adhésion jeunes Couronnais.**

➤ Autorise la mise en place de cette aide sur le coût de licence ou d'adhésion dans un club de Grand-Couronne, pour tout mineur de Grand-Couronne prenant 18 ans révolus avant le 31/12/2021. Il est précisé qu'une seule aide financière sera prise en charge par enfant. Sur présentation de justificatif de prise de licence ou d'adhésion de mineur grand-couronnais dans un club ou une association local(e), ce dernier se verra attribuer une subvention exceptionnelle correspondant à 20 € par enfant ; Impute la dépense au budget correspondant sur les crédits prévus à cet effet.

**POLT01-29062021 : Cession N'DIAYE Aristide et LELOUARD Célia.**

➤ Cède à M. N'DIAYE Aristide et Mme LELOUARD Célia (demeurant 6 allée Henri Becquerel – Les Essarts – 76530 GRAND-COURONNE), le lot C issu de la parcelle cadastrée AT 720, sise au Petit Essart, représentant une superficie de 1 495 m<sup>2</sup>, au prix de 17 940 € ; Autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente correspondant et toutes pièces s'y rapportant, qui seront dressés conjointement par le Notaire des acquéreurs (Maître LELEU-EPONVILLE Mathieu – 18 rue de la République – 76350 OISSEL) et l'étude notariale sise 5 place Césaire Levillain – Les Essarts à Grand-Couronne, les frais liés à la rédaction de l'acte notarié étant supportés par les acquéreurs et impute la recette au budget communal sur le chapitre 77 (Produits exceptionnels), article 775 (Produits et cessions d'immobilisation).

**POLT02-29062021 : Approbation du règlement des terrasses et de la demande d'autorisation fixant les tarifs d'occupation du domaine public**

➤ Approuve le règlement des terrasses et des commerces ainsi que la demande d'autorisation s'y rapportant qui vise à réglementer les conditions d'installation sur le domaine public ; Approuve la fixation des tarifs d'occupation du domaine public figurant dans le formulaire de demande.

**POLT03-29062021 : Abrogation d'une délibération du 19 novembre 2018 portant cession d'une parcelle AI 673.**

➤ Abroge la délibération du Conseil municipal du 19 novembre 2018 référencée URBA06-19112018, ayant pour objet la cession à Madame BARRIS Corinne d'une parcelle.

**DRH01-29062021 : Modification du tableau des effectifs.**

➤ Adopte le tableau des emplois proposé ci-dessous ; Approuve la création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet ; Inscrit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois ; Autorise Madame le Maire à recourir au recrutement par voie contractuelle le cas échéant, dans les conditions susmentionnées et d'inscrire les crédits au Budget.

Nombre Poste	Création suppression	Grade/Emploi	Temps de travail	Service d'affectation	Motif	Date d'effet
1	Suppression	Adjoint Technique Territorial	15h	Pôle temps de l'enfant	Départ	01/07/2021
2	Création	Adjoint Technique Territorial	35h	Pôle temps de l'enfant	Recrutement	01/07/2021
1	Suppression	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	28h	Pôle temps de l'enfant	Fin de contrat	01/08/2021
1	Création	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	35h	Pôle temps de l'enfant	Stagiarisation	01/08/2021
1	Création	Adjoint administratif territorial	35h	Pôle sport	Stagiairisation	01/08/2021

**DRH02-29062021 : Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet.**

➤ Décide la suppression, à compter du 1er juillet 2021, d'un emploi permanent à temps non complet (17h30 hebdomadaires) d'Adjoint Technique Territorial et crée, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'Adjoint Technique Territorial afin de répondre au besoin du service Espaces Publics et de porter la durée de service hebdomadaire à temps complet.

**POLC01-29062021 : Appel à projet du Ministère de la Culture « Eté Culturel ».**

➤ Autorise Mme le Maire à prendre l'ensemble des dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'actions pour la ville de Grand Couronne qui propose de mettre en place une programmation pour couvrir la période estivale avec un calendrier de 6 dates et 13 spectacles sur les samedis et/ou dimanches des mois de juillet et août. Les propositions couvriront 6 quartiers de la ville dont 2 inscrits en QPV. Ces actions fédératrices seront proposées essentiellement dans les cours d'écoles de la ville pour notamment proposer des espaces clos permettant d'assurer la sécurité des participants ; Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents contractuels et sollicite les subventions au taux le plus élevé et à les affecter aux budgets dédiés.

**POLC02-29062021 : Convention 2021/2022 entre la Ville et la Compagnie « la Dissidente » - Versement d'une subvention.**

➤ Approuve les termes de la convention et autorise Madame Le Maire à signer la convention avec la Compagnie La Dissidente pour l'année 2021/2022 dont le but est de développer les pratiques théâtrales auprès du public et des écoles de Grand-Couronne et permettre la création d'un spectacle en juin 2022 avec un public amateur ; Verse une subvention de 9 405.00 € ; Impute cette dépense sur les crédits prévus à cet effet sur les budgets 2021 et, sous réserve de l'inscription des crédits, au budget 2022 du service culturel.

**POLC03-29062021 : Convention entre la Ville et l'Association « Les Arts Improvisés ».**

➤ Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante qui définit en encadre les conditions de la mise à disposition de cette résidence du 2 au 11 août 2021 à l'Avant-Scène entre la Ville et Monsieur Kamel ZEKRI représentant la troupe des acrobates de Tanger. Leur projet innovant tourne autour de la transe et du travail du corps à travers la danse et des acrobaties ; Applique l'ensemble des dispositions de la présente convention.



**POLC04-29062021 : Convention de résidence à l'Avant-Scène pour la Compagnie KOPASKER.**

➤ Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la présente convention qui autorise cette résidence à l'Avant-Scène à titre gratuit pour la période du 23 au 29 août 2021 inclus, à David Coulon, auteur de romans policiers, qui aimerait travailler, avec la Compagnie KOPASKER sur une création théâtrale intitulée « Brittany Parker » ; Applique l'ensemble des dispositions de la présente convention.

**POLC05-29062021 : Installation de boîtes à livres en partenariat avec l'Institut Médico Educatif du Clos Samson.**

➤ Emet un avis favorable à l'installation de boîtes à livres dans Grand-Couronne. Ce projet consiste à installer des boites de livres en libre-service dans différents lieux de la ville est une idée simple et une mise à disposition gratuite pour tous les habitants 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et de valoriser le travail de jeunes adultes de l'IME, formés aux espaces verts et à la menuiserie, qui se verront réaliser un projet concret, encadrés par leur éducateur technique ; Autorise Madame le Maire ou son représentant à prendre l'ensemble des dispositions nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

**CAB01-29062021 : Mise en place de jeux concours par le Service Communication.**

➤ Approuve la mise en place de jeux concours par le service communication notamment dans le Mag, support de communication à destination des habitants de Grand-Couronne et l'attribution de bons d'achats aux lauréats ; Approuve l'enveloppe annuelle de 500 euros pour l'acquisition de ces bons et d'approuver la mise en place de jeux concours par le service communication et d'inscrire la dépense au chapitre correspondant.

**PVC01-29062021 : Convention de partenariat Ville de Grand-Couronne et le Centre Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Seine-Maritime (CIDFF76).**

➤ Approuve le partenariat avec le CIDFF 76 qui lutte contre les violences faites aux femmes et le financement exposé dans la délibération correspondante ; Approuve les termes de cette convention qui permet la mise en place de permanence d'écoute et d'information juridique et le développement d'une programmation d'interventions thématiques et de formations à destination des professionnels. ; Autorise Madame le Maire à la signer et impute la dépense relative à la convention de partenariat au budget dédié.

**PVC02-29062021 : Convention avec l'ANCT pour la réalisation d'une étude de potentiel et de stratégie commerciale sur le centre commercial du QPV des Bouttières à Grand-Couronne.**

➤ Approuve l'engagement de l'étude de potentiel et de stratégie commerciale basée sur une enquête auprès de 300 ménages réalisée par un prestataire et le partenariat avec l'ANCT au sein du quartier politique de la ville des Bouttières de la ville de Grand-Couronne, où se trouve une copropriété commerciale composée de 8 locaux dont un supermarché de 1 200 m<sup>2</sup> aujourd'hui vacant ; Adopte cette convention et autorise Madame le Maire à la signer ; Impute les dépenses aux budgets dédiés.

**PVC03-29062021 : Convention de mise à disposition par Logéoseine d'un appartement dans le quartier Diderot.**

➤ Approuve la mise à disposition du local sur le quartier Diderot, d'un logement de type T3 et un local adjacent au rez de chaussée de l'immeuble des Bleuets rue du 8 mai à Grand-Couronne qui permettra l'accueil des agents de médiation sociale et éducative au plus près des habitants dans les quartiers politique de la ville et sa valorisation dans les

contreparties de l'abattement de la taxe foncière sur les patrimoines bâtis ; Approuve les termes de la convention de mise à disposition avec Logéoseine et autorise Madame le Maire à la signer ; Affecte les dépenses relatives aux charges courantes de l'utilisation de l'appartement et du local aux budgets dédiés.

**PVC04-29062021 : Convention ville de Grand-Couronne Métropole Rouen Normandie pour l'action « Coordonnateur de projets liés à l'insertion professionnelle » dans le cadre du contrat de ville 2015-2022.**

➤ Approuve les termes de cette convention et autorise Madame le Maire à la signer ; Affecte le montant de la subvention accordé aux budgets dédiés.

**PVC05-29062021 : Appel à projet « Quartiers d'été 2021 ».**

➤ Autorise Madame le Maire ou son représentant à prendre l'ensemble des dispositions nécessaire à la mise en œuvre de cet appel à projets qui est une action forte du ministère de la Ville pour faire de l'été un temps de respiration, de divertissement, de découverte et d'apprentissage pour tous les habitants des quartiers prioritaires de la ville, en proposant des activités en pieds d'immeubles, au sein des quartiers ou en dehors ; Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents contractuels et affecte les subventions accordées aux budgets dédiés.

**PVC06-29062021 : Convention de partenariat ville de Grand-Couronne et la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA).**

➤ Approuve le partenariat avec la LICRA-Rouen et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la présente convention qui détermine le principe d'un partenariat en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations pour motif raciste principalement ; Applique l'ensemble des dispositions de cette dernière.

Fin de séance à 20 H 20.

Grand-Couronne, le 1<sup>er</sup> juillet 2021.



Madame le Maire,

Julie LESAGE.